

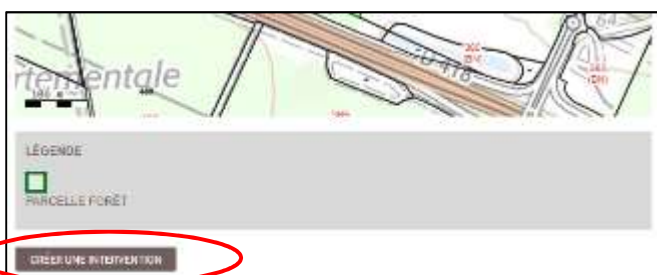
Cette étape permet de définir le programme des interventions (coupes et travaux) pour la durée du PSG. L'entrée se fait par la sous-parcelle forestière. Il faudra renseigner toutes les interventions qui la concernent en précisant l'année de passage prévue, le type d'intervention et dans le cas des coupes, le taux de prélèvement.

On entend par coupe (ou récolte) une intervention qui consiste à exploiter du bois et à le sortir de forêt. Les principaux types de coupes en forêt sont les éclaircies (de la première à la dernière), les balivages, les coupes de taillis, les coupes de régénération de futaie, les coupes rases, les coupes sanitaires, les coupes jardinatoires, etc.

Les travaux sont des opérations qui engagent des dépenses pour le propriétaire, en argent ou en temps. Les principaux travaux en forêt sont les reconstitutions de peuplements (plantations, régénérations), les dégagements, les dépressages, les compléments de plantations, les tailles de formation, les élagages, la création d'équipements forestiers (point d'eau, voirie...). Les travaux nécessaires à la reconstitution de peuplements et ceux faisant l'objet d'engagement après obtention d'aide publique sont, obligatoirement, à programmer et à réaliser. Ces interventions doivent être décrites de façon suffisamment précise pour fournir au gestionnaire tous les renseignements utiles à leur réalisation sur le terrain.

 La programmation doit être cohérente avec les itinéraires sylvicoles décrits lors de l'étape 10.

 Pièces utiles : Schéma Régional de Gestion Sylvicole




(1) Créer une intervention

1.1. Cliquez sur le bouton « Créer une intervention » situé sous l'interface cartographique.

1.2. Une fiche intervention apparaît alors. L'interface cartographique est automatiquement centrée sur la propriété avec le contour du sous-parcellaire forestier.

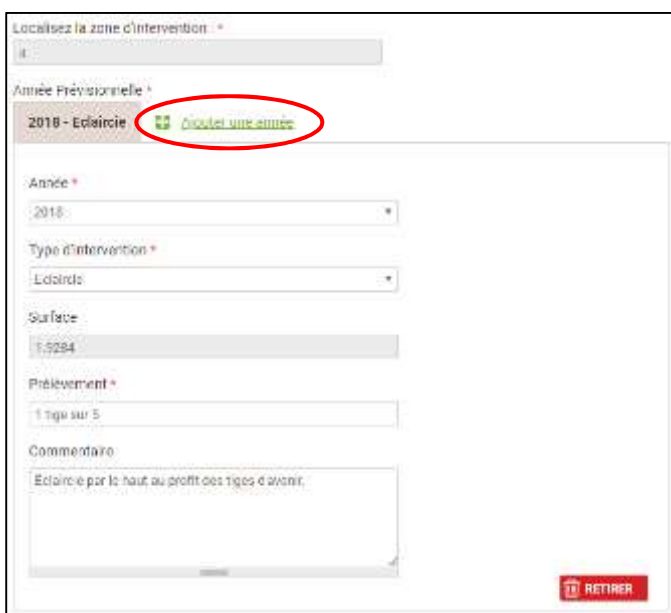
1.3. Utilisez l'interface cartographique pour sélectionner une parcelle forestière. Pour cela :

- Assurez-vous que l'outil « Sélectionner une parcelle forestière » est activé : le bouton correspondant situé sous l'interface doit apparaître en surbrillance **verte** ;
- Cliquez ensuite sur la parcelle concernée par l'intervention que vous souhaitez créer : cette dernière apparaît en surbrillance **orange**.

 Vous ne pouvez sélectionner et saisir qu'une sous-parcellaire forestière à la fois.



1.4. Une fois la parcelle sélectionnée, vous devez renseigner les informations liées à l'intervention :



Localisez la zone d'intervention : *

4

Année Prévisionnelle *

2018 - Eclaircie **Ajouter une année**

Année *

2018

Type d'intervention *

Eclaircie

Surface

1,5284

Prélèvement *

1 tige sur 5

Commentaire

Eclaircie par le haut au profit des tiges d'avant.

RETIRER

- son année (liste déroulante tenant compte de la durée du PSG définie initialement) ;
- son type (parmi la nomenclature proposée dans la liste déroulante) ;
- la surface correspondante (modifiable ou non en fonction du type d'intervention défini précédemment). Par défaut, la surface du peuplement sélectionné est prise en compte ;



- le taux de prélèvement pour les coupes (champ « libre ») ; Préciser l'unité (pourcentage de surface terrière, m³...) !

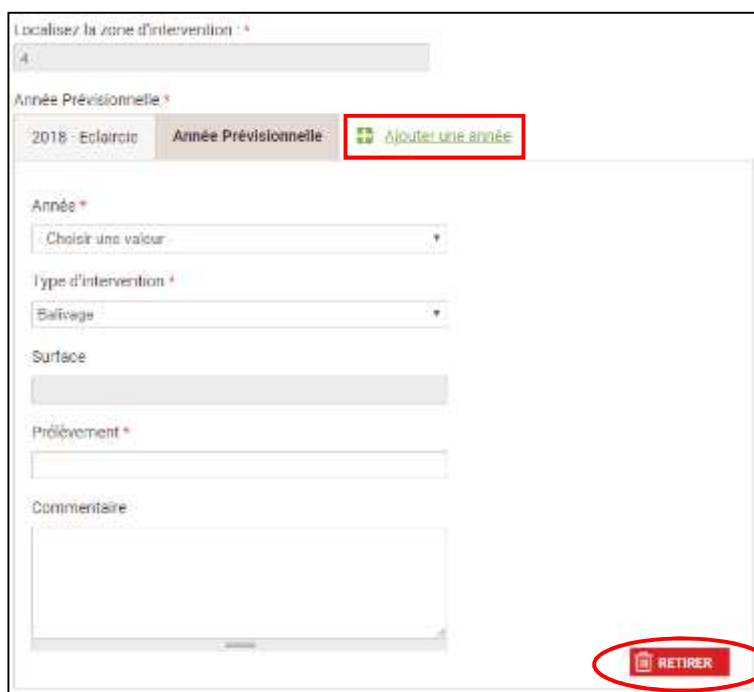
- des commentaires éventuels : la caractérisation de la coupe peut être complétée par des indications sur la qualité des arbres à prélever, la densité ou la surface terrière « objectif » à atteindre après la coupe, la manière dont les arbres seront exploités (éclaircie sélective, systématique, avec cloisonnement...), si la coupe intervient pour des aspects sanitaires, etc.

1.5. Pour la même parcelle, Vous avez la possibilité d'ajouter des interventions au fur et à mesure en cliquant sur le bouton « + Ajouter une année ». Un nouvel onglet intervention apparaît alors. Cela permet par exemple d'ajouter une éclaircie, selon la rotation indiquée dans l'étape 10.

1.6. Pour supprimer une intervention, sélectionnez l'onglet correspondant et cliquez sur « Retirer ».

1.7. Pour intégrer l'intervention dans le PSG :

- Cliquez sur « Enregistrer et ajouter une intervention » si vous devez intégrer des interventions **pour une autre parcelle forestière** ;
- Cliquez sur « Terminer la saisie des interventions » pour valider la saisie. Vous reviendrez à la page d'accueil de l'étape 11.



Localisez la zone d'intervention : *

4

Année Prévisionnelle *

2018 - Eclaircie Année Prévisionnelle **Ajouter une année**

Année *

Choisir une valeur

Type d'intervention *

Balivage

Surface

Prélèvement *

Commentaire

RETIRER

ENREGISTRER ET AJOUTER UNE INTERVENTION

TERMINER LA SAISIE DES INTERVENTIONS



Ne pratiquez un enregistrement d'intervention que si vous avez bien saisi toutes les coupes et tous les travaux relatifs à une parcelle forestière !

Données techniques
Programme coupes et travaux
 Etape **11**

LEGENDE :

- PARCELLE FORÊT
- COUPES
- TRAVAUX

CRÉER UNE INTERVENTION

(2) Une fois revenu sur la page d'accueil de l'étape 11, vous verrez apparaître le tableau récapitulatif des interventions.

L'interface cartographique est mise à jour et présente la cartographie des interventions (distinction entre coupes et travaux)

Vous avez la possibilité de modifier les renseignements sur une intervention en cliquant sur l'icône « Crayon » ou de la supprimer en cliquant sur l'icône « Poubelle ».

Supprimer une intervention sur une parcelle à ce niveau entrainera la suppression de l'ensemble des interventions programmées sur la parcelle concernée.

ANNÉE	PARCELLE FORESTIÈRE	APPELLATION	INTERVENTION	SURFACE PARCOURUE (HA)	PRÉLÈVEMENT	ACTIONS
2019	1	Ancien TSF à transformer	Coupe rase (et coupes par bandes)	3.48	100%	
2020	1	Ancien TSF à transformer	Recoisement	3.48	-	
2021	1	Ancien TSF à transformer	Dégagement et nettoiement	3.48	-	
2022	1	Ancien TSF à transformer	Dégagement et nettoiement	3.48	-	
2023	1	Ancien TSF à transformer	Dégagement et nettoiement	3.48	-	
2026	1	Ancien TSF à transformer	Elagage artificiel	3.48	-	
2019	3b	Ancien TSF à transformer	Coupe rase (et coupes par bandes)	0.2415	100%	
2020	3b	Ancien TSF à transformer	Recoisement	0.2415	-	
2021	3b	Ancien TSF à transformer	Dégagement et nettoiement	0.2415	-	
2022	3b	Ancien TSF à transformer	Dégagement et nettoiement	0.2415	-	
2023	3b	Ancien TSF à transformer	Dégagement et nettoiement	0.2415	-	
2026	3b	Ancien TSF à transformer	Elagage artificiel	0.2415	-	
2022	3b	Ancien TSF à transformer	Elagage	0.2415	100%	

J'AI FINI L'ÉTAPE

Étape suivante
 Données techniques > Plan particulier de la forêt